



Désaccord sur la période de congé

Par **dadou**, le **04/12/2008** à **15:57**

bonjour,

J'ai quitté mon logement il y'a 3 mois pour des problèmes de sécurité j'ai fait un courrier à mon bailleur lui stipulant que je remettrais les clés dans les 3 mois comme prévu par la loi ou cas défaut j'accepterais un changement de logement. J'ai n'ai que pour réponse un simple courrier me précisant qu'ils sont au courant des problèmes et de me référer à mon pole logement pour une autre proposition. Depuis je n'ai eu aucune nouvelle de leur part malgré mes multiples appels pour faire le point sur la situation. Maintenant que j'arrive au terme des 3 mois il me disent que ma première lettre n'est pas valable pour rendre congé du bail et que c'est à partir de maintenant que mes 3 mois de préavis commencent.

Je voudrais donc savoir qui de eux ou moi a raison ?